

Lundi, le 19^{me} Janvier, 1795.

SUR motion de Mr. *M^e Beath* secondé par Mr. *Young*, permission d'absence a été accordée au dit Mr. *M^e Beath*, du 20^{me} courant, pour aller dans les Etats Unis, pour des affaires très-urgentes.

Conformément à l'ordre du jour, le *Bill* qui établit la forme des Ré-gistres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, et qui pourvoit au défaut ou perte des dits registres, a été lu pour la seconde fois dans les deux langues.

Sur motion de Mr. *P. L. Panet* secondé par Mr. *De Rocheblave*,

Ordonné, que le dit *Bill* soit référé à un comité de cinq Membres, qui sera nommé Mercredi prochain, dont trois formeront un *Quorum*, avec pouvoir d'envoyer quérir les personnes et papiers qu'il trouvera nécessaires ; et que le dit comité s'assemble dans la Chambre des comités à cinq heures du soir, le même jour ; et s'ajournera de tems à autre, ainsi qu'il le jugera convenable, pour faire rapport avec toute la diligence possible.

Sur motion de Mr. *Coffin* secondé par Mr. *P. L. Panet*,

Ordonné, qu'une addition de deux Membres soit faite au comité appointé pour réviser les Ordonnances touchant les grands chemins et ponts.

Ordonné aussi, que Messieurs *M^e Nider* et *P. L. Panet*, soient ajoutés au dit comité.

Alors, sur motion de Mr. *Bedard* secondé par Mr. *Berthelot*,

La Chambre s'est ajournée à Mercredi prochain, à une heure après midi.

Mercredi, le 21^{me} Janvier, 1795.

MR. *De Rocheblave*, a proposé, secondé par Mr. *Olivier*, que cette Chambre se forme en comité général de toute la Chambre, Vendredi prochain, vingt trois Janvier, pour enquérir et faire rapport à la Chambre des loix, coutumes et usages en cette Province, concernant les concessions des terres, dites en roture, du taux légal ou usité, des cens, rentes et autres droits ou charges de telles concessions avant la conquête, comparés avec ceux exigés depuis cette époque jusqu'à ce jour ; dresser le projet d'une loi ou acte pour mieux régler tel taux et remédier aux abus, s'il en existe à cet égard ; et que ce comité siége trois fois par semaine, savoir, le Lundi, Mercredi et Vendredi, avec pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes et papiers qui peuvent lui servir, et faire du tout son rapport avec toute la diligence possible.

D

Mr.